

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

#### **Vice-présidences**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges –  
Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

#### **Membres**

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement de  
Ahuntsic –Cartierville*

*M. Jocelyn Pauzé  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 27 août 2020**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207231065**

**Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour le support technique, le contrôle de la qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 5 128 114,95 \$, taxes incluses (1 soumissionnaire) et CIMA+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 4 422 340,91 \$, taxes incluses (1 soumissionnaire) - Appel d'offres public 20-18062.**

**“Original signé”**

---

Christian Arseneault  
Vice-présidence

**“Original signé”**

---

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE207231065**

*Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour le support technique, le contrôle de la qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout à Tetra Tech Qi inc., pour une somme maximale de 5 128 114,95 \$, taxes incluses (1 soumissionnaire) et CIMA+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 4 422 340,91 \$, taxes incluses (1 soumissionnaire) - Appel d'offres public 20-18062*

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères ci-dessous :

- *Contrats de services professionnels de plus de 1 M\$, pour lesquels :*
  - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
  - *Les adjudicataires en sont à leur cinquième octroi de contrat consécutif pour des contrats récurrents (Tetra Tech Qi inc. et Cima+ S.E.N.C).*

Le 12 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires concernant ces deux ententes-cadres de services professionnels pour une période de 36 mois, pour le support technique, le contrôle de la qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout.

Puis, le Service a expliqué que cet appel d'offres, d'une durée de 37 jours au cours desquels un seul addenda a été publié, a permis de recevoir deux soumissions parmi les neuf preneurs des documents d'appel d'offres. Aussi, il a été expliqué à la Commission que le contrat global ayant été scindé en neuf contrats distincts dans l'objectif d'ouvrir ce marché plutôt restreint a eu pour effet de recevoir des soumissions des mêmes entreprises, d'où les octrois consécutifs pour un contrat récurrent. Le

Service n'a cependant pu exposer les motifs de désistement des entreprises n'ayant pas déposé de soumission. Par conséquent, la Commission a demandé que cette information soit retrouvée et ajoutée au sommaire décisionnel.

Au terme de son examen, la Commission a pu apprécier l'ensemble des informations reçues au sujet de ce contrat. Les commissaires comprennent que peu de firmes externes possèdent une expertise dans le domaine de la réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout par la technique de chemisage, et que les ressources en surveillance des travaux possédant le niveau d'expertise recherché sont limitées. En outre, le Service est d'avis que les firmes d'ingénierie sont très sollicitées en raison du volume de travaux dans la région métropolitaine.

La Commission apprécie le prix obtenu au global pour ces deux lots et statue quant à la conformité du processus.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrats de services professionnels de plus de 1 M\$, pour lesquels :*
  - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offre;*
  - *Les adjudicataires en sont à leur cinquième octroi de contrat consécutif pour des contrats récurrents (Tetra Tech Qi inc. et Cima+ S.E.N.C).*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE207231065 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**